

# Projet éducatif territorial 2016-2019 Commune de Bois d'Amont

Nom de la coordonnatrice du projet : Maude Renvoisé  
Fonction : directrice des services  
Adresse : [90, rue de Nostang, 39220 BOIS D'AMONT](#)  
Téléphone : 03.84.60.90.18  
Adresse électronique : [dgs@boisdamont.fr](mailto:dgs@boisdamont.fr)

## Préambule:

La commune de Bois d'Amont a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Ce PEDT s'inscrit dans la continuité du projet éducatif de la commune, datant de 2009. Les temps périscolaires issus de la réforme des rythmes scolaires, nommés « temps calmes », sont placés durant la pause méridienne, après le déjeuner, de 13h30 à 14h15, quatre jours par semaine scolaire.

Cet aménagement du temps scolaire permet de placer les temps d'enseignement aux moments les plus favorables à l'attention, à la concentration et à l'écoute des enfants, soit entre 8h30 et 11h30 et entre 14h15 et 16h30.

La commune de Bois d'Amont, disposant d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement municipalisé depuis 2010, confie la responsabilité de la coordination des activités périscolaires sur l'ensemble de la journée à la directrice de l'ALSH.

## I. Territoire et public concernés

1. **Territoire concerné:** le village de Bois d'Amont
2. **Le public concerné:** les élèves de l'école publique de Bois d'Amont

Ecole Georges Vandel (4 classes de la petite section jusqu'au CE1)

81 rue du vieux bourg  
39220 Bois d'Amont  
03.84.60.99.95

Ecole des Guinches (3 classes, du CE2 jusqu'au CM2)

46 rue des Guinches  
39220 Bois d'Amont  
03.84.60.90.32

### 3. Nombre d'élèves scolarisés en 2015/2016

	Au total	Dont en situation de handicap
Moins de six ans	69	0
Six ans et plus	116	3
<b>Total</b>	<b>185</b>	<b>3</b>

### 4. Nombre d'élèves estimatif en 2016/2017 (au 13 juin 2016) :

	Au total	Dont en situation de handicap
Moins de six ans	54	0
Six ans et plus	110	3
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>3</b>

## II. État des lieux

1. **Spécificité territoriale:** zone frontalière
2. **Contraintes territoriales:**
  - école sur deux sites
  - cantine scolaire dans l'une des deux écoles, d'où déplacements des élèves de l'école Maternelle et nécessité de deux services (les élèves de l'école Maternelle déjeunant à 12h30 lors du 2<sup>nd</sup> service)
  - Transport scolaire s'arrêtant sur les deux sites
  - Accueil de Loisirs se situant dans un bâtiment différent des écoles et de la restauration scolaire, nécessitant un déplacement à pied
3. **Atouts de ce territoire:**
  - tissu associatif dense
  - équipements et structures multiples (terrains de sport, école de musique, bibliothèque, salle culturelle)
  - présence de domaines skiables accessibles à pied
  - une partie des parents d'élèves travaillant en Suisse de retour à Bois d'Amont pour 16h30
4. **Horaires avant la réforme (en 2013-2014) :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

	horaires
Accueil périscolaire	6h30 à 8h30
Transport scolaire	Arrivée à 8h20 (école Vandel), arrivée à 8h25 (école des Guinches)
enseignement	8h30 à 11h30
Pause méridienne	11h30 à 13h30
enseignement	13h30 à 16h30
Transport scolaire	Départ à 16h35 (école Vandel), départ à 16h40 (école des Guinches)
Accueil périscolaire	16h30 à 18h00

Mercredi

	horaires
Accueil de loisirs	6h30 à 18h00

### 5. Horaires pour l'année en cours

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

	Horaires			
	lundi	mardi	jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire	6h30 à 8h30	6h30 à 8h30	6h30 à 8h30	6h30 à 8h30
Transport scolaire	Arrivée pour 8h20 (primaire) et 8h25 (maternelle)	Arrivée pour 8h20 (primaire) et 8h25 (maternelle)	Arrivée pour 8h20 (primaire) et 8h25 (maternelle)	Arrivée pour 8h20 (primaire) et 8h25 (maternelle)
enseignement	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30
Pause méridienne	11h30 à 13h30	11h30 à 13h30	11h30 à 13h30	11h30 à 13h30
<b>Temps calmes</b>	<b>13h30 à 14h15</b>	<b>13h30 à 14h15</b>	<b>13h30 à 14h15</b>	<b>13h30 à 14h15</b>
enseignement	14h15 à 16h30	14h15 à 16h30	14h15 à 16h30	14h15 à 16h30
Transport scolaire	Départ à 16h35 (primaire) et 16h40 (maternelle)	Départ à 16h35 (primaire) et 16h40 (maternelle)	Départ à 16h35 (primaire) et 16h40 (maternelle)	Départ à 16h35 (primaire) et 16h40 (maternelle)
Accueil périscolaire	16h30 à 18h00	16h30 à 18h00	16h30 à 18h00	16h30 à 18h00

Mercredi

	horaires
Accueil périscolaire	6h30 à 8h30
Transport scolaire	Arrivée pour 8h20 (primaire et 8h25 (maternelle)
enseignement	8h30 à 11h30
Transport scolaire	Départ à 11h35 (primaire) et 11h40 (maternelle)
Accueil périscolaire	11h30 à 18h00

## 6. Locaux et matériels mobilisables pour les temps calmes :

	local	Équipement	Salles adaptées	contraintes
École Georges Vandel	Salle de motricité	Tapis, poste de musique, matériel de motricité, (sanitaires juste à côté)	- adaptée pour tous les âges - pour activités physiques	Sieste des petits à l'étage du dessous
	Salle de sieste	Grand espace une fois les lits ôtés	-adaptée pour tous les âges -pour les activités physiques et temps calme	
	Une salle de classe actuellement inoccupée	Tables et chaises (sanitaires proches)	- adaptée pour tous les âges -pour les activités manuelles,	

			culturelles et même physiques en poussant les tables	
École des Guinches	Bibliothèque	Livres, chaises, tables, coussins	- adaptée uniquement pour les élémentaires - pour activités culturelles	Emplacement d'un poteau, pièce bruyante en cas de forte affluence
	Préau	Bancs, sanitaires, tapis, poste de musique, matériel de motricité et de sport	-adaptée pour tous les âges - pour les activités physiques	
	Salle de réunion	Tables et chaises	- adaptée uniquement pour les primaires - pour activités culturelles	

### 7. Acteurs des NTAP

Les temps d'activités périscolaires sont encadrés par les animateurs de l'Accueil de Loisirs et par les ATSEM. Aucun encadrant extérieur n'intervient lors des NTAP.

### 8. Les activités périscolaires et l'extra-scolaires existantes :

- **Accueil périscolaire:** pendant la pause méridienne ainsi que durant les temps d'accueils du matin et du soir, les enfants ont le choix entre «jeux libres» ou «activités» proposées par l'équipe d'animation, qui sont adaptés en fonction de chaque tranche d'âge et des locaux.
- **Accueil de loisirs, les mercredis et durant les vacances scolaires (excepté durant la fermeture estivale et durant les vacances de Noël) :** les animateurs proposent pour ces divers temps un thème spécifique et un programme d'activités sur chaque période.

### 9. Nombre d'enfants faisant l'objet d'une prise en charge collective: (année 2015 / 2016)

	Moyenne de l'effectif total	Plus de six ans		Moins de six ans		Effectif encadrement
		Nombre moyen	Taux scolarisés /	Nombre moyen	Taux scolarisés /	

Matin de 6h30 à 8h30	46	28	24%	18	26%	5
Midi de 11h30 à 13h30	61	40	34%	21	30%	6 ou 7
NTAP de 13h30 à 14h15	90	57	49%	33	48%	9
Soir de 16h30 à 18h	23	13	11%	10	14%	3
Mercredi après-midi	12	5	4%	7	10%	2

## 10. Projets mis en place sur le territoire

### Articulation avec:

#### Le projet d'école dont les axes sont :

- Apporter de la cohérence au parcours scolaire des élèves
- Permettre une prise de conscience par les élèves de leurs diversités et leur apprendre à s'enrichir de ces différences

#### Le projet éducatif dont les objectifs sont :

- Amener l'enfant à développer sa créativité et à exprimer son potentiel intellectuel, physique, ludique et relationnel.
- Permettre à l'enfant de devenir acteur, en l'associant à l'organisation du lieu et en lui permettant de vivre et d'agir avec d'autres enfants dans le cadre de projets où chacun trouve sa place. Le rôle de l'animateur est d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant pour l'aider à construire sa personnalité et à assumer ses choix.
- Promouvoir les valeurs républicaines telles que la laïcité, la tolérance, l'acceptation des différences, l'égalité.
- Développer l'apprentissage de la vie en société, le respect des droits et des devoirs, l'acquisition de règles de vie collectives.
- Réduire les inégalités d'accès aux savoirs et aux pratiques.

#### Le projet pédagogique dont les objectifs sont :

- Aménager le cadre de vie.
- Respecter les besoins de l'enfant.
- Assurer la sécurité physique, morale et effective de l'enfant.
- Favoriser sa responsabilité.
- Permettre à l'enfant de s'épanouir au sein d'un groupe.
- Favoriser et développer son autonomie.
- Respecter le matériel et les locaux.
- Développer sa créativité et son imagination.
- Vivre des activités nouvelles et enrichissantes.
- Développer le partenariat multidirectionnel.

## 11. Besoins exprimés à l'issue de la concertation entre les intéressés:

### Parents

- Maintenir des règles souples d'inscription et de présence aux temps périscolaires issus de la réforme des rythmes scolaires, ci-après nommés « temps calmes » (avant-veille 23h59 hors WE et jours fériés).

- Conserver les horaires d'arrivée à l'école et de départ afin que les parents travaillant en Suisse et ayant la possibilité de récupérer leur enfant à 16h30 puissent continuer à le faire.

### **Enfants**

- Inviter les enfants à participer à des activités variées, ludiques, culturelles et de détente tout en privilégiant le choix des enfants.

### **Enseignants**

- Veiller à proposer lors des temps calmes des activités de détente et de relaxation afin d'assurer un regain d'attention des élèves à 14h15 en classe

### **ALSH**

- Adapter les activités périscolaires au moment de la journée et aux rythmes des plus petits.  
- Ne pas retarder l'heure du déjeuner (11h45 au 1<sup>er</sup> service et 12h30 au 2<sup>nd</sup> service) et l'heure de distribution du goûter (16h45) pour les enfants pris en charge par l'accueil périscolaire.

### **Commune**

- Maintenir un service périscolaire de qualité et adapté aux besoins des familles.  
- Apporter un soin tout particulier au respect des horaires de sieste des élèves de Maternelle.  
- Privilégier la régularité des journées durant la semaine scolaire et l'allègement du programme des activités en début d'après-midi afin de s'adapter au mieux aux rythmes biologiques des enfants.

## **III. Objectifs du projet éducatif territorial partagées par l'ensemble des partenaires**

### **1. Objectifs généraux:**

- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant afin de favoriser les apprentissages.
- Respecter le besoin de sommeil des plus petits après le repas (réflexion à mener sur l'adaptation du service à ce besoin spécifique en termes d'horaires et de locaux)
- Favoriser l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

### **2. Objectifs spécifiques :**

- Adapter l'organisation de la journée en adéquation avec les rythmes biologiques des plus jeunes enfants

### **3. Effets attendus:**

- Encourager l'ouverture d'esprit et la curiosité.
- Développer des compétences artistiques, musicales et de motricité.
- Privilégier les temps d'apprentissage à partir du milieu de l'après-midi, après le temps calme.
- Eviter la fatigue et le stress que pourraient engendrer des activités complémentaires encadrées durant 45 minutes plusieurs soirs par semaine après l'école.





#### IV. Mise en œuvre du PEDT de la commune de Bois d'Amont :

1. **Sites concernés** : école maternelle G. Vandel et école primaire des Guinches

##### 2. Organisation de la pause méridienne

Les services de l'Accueil de Loisirs et de la cantine scolaire portent une attention toute particulière à la qualité de la pause méridienne. Dans la vie quotidienne de l'enfant, cette coupure ne constitue pas uniquement le déjeuner : tout ce qui se passe avant ou après sera déterminant pour le repas, mais aussi pour la suite de la journée scolaire.

Les enfants sont pris en charge par l'Accueil de Loisirs à 11h30 et encadrés durant leur trajet jusqu'à l'école des Guinches. Lors du 1<sup>er</sup> service cantine à 11h45, sont conviés les élèves de l'école primaire des Guinches. Durant le premier service, des jeux collectifs ou calmes sont proposés aux élèves du second service (scolarisés à l'école G. Vandel). A 12h30, ces derniers rejoignent le réfectoire de la cantine pour le 2<sup>nd</sup> service de restauration scolaire. Les enfants du 1<sup>er</sup> service rejoignent le préau des Guinches, où sont proposés des jeux collectifs ou calmes.

A 13h20, les enfants du 2<sup>nd</sup> service sortent de restauration scolaire et sont accompagnés sur le trajet de retour vers l'école maternelle G. Vandel.

A 13h30, débutent les Temps Calmes, organisés dans les deux écoles, à destination des enfants qui y sont scolarisés. La sieste est proposée aux plus jeunes enfants à partir de 13h30. Un soin tout particulier est apporté au respect de l'horaire d'entrée en sieste.

L'objectif principal des temps calmes est de permettre aux enfants de retourner à l'école à 14h15 après avoir eu la possibilité de se restaurer dans le calme, de se reposer ou de se distraire dans un endroit tranquille, de se détendre en jouant, en lisant ou en discutant.

La pause méridienne est organisée comme un temps de détente et de loisirs, temps devant être structuré et pensé, afin de proposer aux enfants une offre de loisirs variée, ludique, suffisante et adaptée. Les enfants ont un temps d'activités proposé avant ou après le repas selon les services, comme c'est le cas dans le cadre de l'accueil périscolaire. De 13h30 à 14h15, l'enfant inscrit part en temps calme, temps durant lequel les animateurs proposent des ateliers tels que : conte, mime, dessin, jeux de société, lecture ou encore activité manuelle. **Rajouter jeux sportif à la demande et aux besoins des enfants**

Certains ateliers plus structurés, proposant des activités s'étalant sur plusieurs séances, sont proposés dans l'année.

Activité	Programmation	Effectifs	Critères choix enfants
Jeux libres (arrivée / départ échelonné)	Matin de 6h30 à 8h30 Soir de 16h30 à 18h	10 pour – de 6 ans 14 pour les + de 6 ans	Souhait de l'enfant
Activités en groupe	Deux à trois fois par semaine durant la pause méridienne	10 pour – de 6 ans 14 pour les + de 6 ans	Souhait de l'enfant (choix entre deux propositions)
Activités	Deux à trois fois par semaine	10 pour – de 6 ans	Souhait de l'enfant

manuelles	durant la pause méridienne	14 pour les + de 6 ans	(choix entre deux propositions) Groupe par âge
Jeux société	Deux à trois fois par semaine durant la pause méridienne	10 pour – de 6 ans 14 pour les + de 6 ans	Souhait de l'enfant Groupe par âge
Activités de repos	Chaque jour durant la pause méridienne	10 pour – de 6 ans 14 pour les + de 6 ans	Souhait de l'enfant Groupe par âge
Jeux sportifs	A la demande et au besoin de l'enfant	10 pour – de 6 ans 14 pour les + de 6 ans	Souhait de l'enfant Groupe par âge

### 3. Précisions sur les modalités d'inscriptions et de tarifications durant la pause méridienne

L'Accueil de Loisirs de Bois d'Amont « Les Pouces en Avant » propose plusieurs services d'accueil périscolaire sur la pause méridienne :

- Accueil du midi sans repas, de 11h30 à 12h (départ échelonné possible) et de 13h à 13h30 (arrivée échelonnée possible)
- Accueil du midi avec repas de 11h30 à 13h30

Les règles d'inscription et de facturation des services d'accueil périscolaire sont les suivantes :

- l'inscription de l'enfant est possible jusqu'à l'avant-veille 23h59, hors week-ends et jours fériés, dans la mesure où la famille a rempli un dossier d'inscription auprès de l'Accueil de Loisirs,
- l'arrivée échelonnée / le départ échelonné de l'enfant est permis,
- le service est facturé à la présence réelle de l'enfant (au quart d'heure près) et selon les ressources des familles.

Les règles d'inscription aux temps calmes (de 13h30 à 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis) sont identiques. Néanmoins, les règles encadrant les temps calmes diffèrent sur deux points importants :

- l'arrivée échelonnée en temps calmes n'est pas permise, l'enfant étant déposé soit auprès de l'équipe de l'ALSH à 13h30, soit auprès de l'enseignant entre 14h05 et 14h15. Cette règle vise à préserver le sommeil des plus petits à la sieste et à permettre à l'équipe de l'ALSH de consacrer pleinement son temps aux enfants présents lors des temps calmes plutôt qu'à accueillir et intégrer des enfants arrivés en cours d'activités
- le service est facturé à la présence réelle de l'enfant (au quart d'heure près) et selon les ressources des familles, au demi-tarif (par référence aux tarifs pratiqués sur les autres temps de l'Accueil).

### 4. Prise en compte de la spécificité des besoins des enfants

Tous les enfants de l'école maternelle se voient proposer à 13h30 la possibilité de se reposer sur un tapis ou d'entreprendre une activité calme individuelle (lecture d'une histoire, jeu de société). Un temps de détente en extérieur est proposé durant les temps de transition (à 11h35, à 13h35, à 14h05) à tous les enfants.

### 5. Prise en compte de la spécificité des moins de 6 ans

L'horaire de sieste est fixé à 13h30, soit tout de suite après le repas. Les ATSEM encadrent le temps de sieste à partir de 13h30.

## **6. Prise en compte de la spécificité des enfants en situation de handicap pour tous les temps périscolaires**

L'équipe de l'ALSH est attentive à adapter les programmes d'activité et les moyens à disposition pour permettre la prise en compte des besoins des enfants en situation de handicap. La directrice, diplômée d'un BPJEPS Loisirs tous publics, est qualifiée pour proposer des adaptations. Jusqu'à présent, les handicaps légers des enfants concernés (concentration, mémoire) n'ont pas nécessité d'adaptation particulière.

## **7. Articulation entre activités scolaires, périscolaires, et APC**

Afin d'assurer une bonne coordination, la directrice de l'Accueil de Loisirs rencontre de manière informelle, hebdomadairement, la directrice de l'école et va à la rencontre des ATSEM à chaque fois que nécessaire. Une réunion d'échange sur la pause méridienne est prévue à chaque rentrée afin de réunir les enseignantes, les ATSEM et les animateurs de l'ALSH.

Les activités pédagogiques complémentaires sont organisées durant la pause méridienne durant des séances de 45 minutes (de 11h30 à 12h15). Ces soutiens se déroulent sur 24 semaines plutôt que sur 36 semaines. Les enfants de l'école maternelle qui bénéficient de l'APC jusqu'à 12h15 sont accompagnés par une ATSEM jusqu'au réfectoire de la cantine pour rejoindre le 2<sup>nd</sup> service de 12h30.

## **8. Organisation des temps de transition**

La particularité géographique de Bois d'Amont (trois bâtiments, situés à quelques centaines de mètres les uns des autres) oblige à porter une attention particulière aux temps de trajets entre écoles et ALSH, en prévoyant un nombre d'animateurs suffisants à la sécurisation du déplacement, qui dure quelques minutes par beau temps, à près de 10 minutes dans le cas du déplacement des enfants de maternelle vers l'école des Guinches, par temps de neige ou de pluie. Lors du retour à 13h30, le temps de trajet allongé pour cause de mauvaise météo peut avoir une incidence sur les Temps Calmes : temps restant insuffisant pour débiter une activité, retard pour l'arrivée à la sieste.

Les animateurs de l'ALSH viennent dans les classes chercher les enfants pris en charge par la structure durant la pause méridienne.

Les dessertes de bus ont été adaptées à la rentrée 2015 afin que les enfants de l'école primaire puissent monter dans le bus dès la sortie de l'école à 16h30. En cas de retard du bus, les enfants restent sous la responsabilité des animateurs de l'Accueil de Loisirs. Le temps d'attente du bus scolaire des enfants de l'école maternelle jusqu'à 16h40 est pris en charge par les ATSEM.

## **9. Règles de vie**

Les règles de vie sur le temps scolaire et périscolaire font l'objet d'un échange périodique entre la directrice de l'école et la directrice de l'ALSH. Une réunion d'échange organisée à chaque rentrée en présence des différents acteurs de l'enfance vise à partager et questionner les règles de vie mises en place. Il n'a pas été jugé utile de créer un nouveau règlement intérieur, suite à la mise en place des NTAP.

## **10. Communication avec les familles**

Le COPIL veille à la représentativité des parents d'élèves élus siégeant en son sein et a ainsi proposé le renouvellement des membres lors de la rentrée 2015, en vue d'intégrer à la

discussion de nouveaux membres concernés par ces problématiques. Les parents d'élèves consultent sur le site internet de la commune (portail « Espace Familles ») les contenus des programmes d'activités des différents temps d'activité périscolaires proposés.

Une gazette Photos proposée deux fois par an, est réalisée par les animateurs de l'Accueil de Loisirs et distribuée aux enfants. Les photos des activités de la pause méridienne sont intégrées à la Gazette.

## **V. Pilotage**

### . Composition du comité de pilotage

*François Godin (Maire de Bois d'Amont), Laurence Lapierre (adjointe aux affaires scolaires et périscolaires), Jean-Marie Lacroix (délégué aux affaires scolaires), Michel Puillet (adjoint aux associations), Aurore Andrique (directrice ALSH), Caroline Biraud (directrice de l'école), Isabelle Baset (institutrice), Nora Spezia (parent élue siégeant au conseil d'école), Céline Leguernic (parent élue siégeant au conseil d'école), Claire Bissierier (parent élue siégeant au conseil d'école), Isaline Tschirky (présidente de l'association des parents d'élèves), Pascal Ménigoz (Inspecteur de la circonscription de Champagnole), Annelise Camuset (Jeunesse et Sport), Maude Renvoisé (DGS mairie).*

### . Modalités de pilotage :

*Réunions du comité de pilotage établies sur une périodicité de quatre à six mois*

### . Conventions établies :

Néant.

## VI. Évaluation

### Indicateurs retenus par le comité de pilotage

→ pour les acteurs du temps périscolaire (équipe de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant ») :

Disponibilité des locaux et adaptation aux activités  
Adaptation des activités au moment de la journée  
Nombre/pourcentage d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité  
Pourcentage d'enfants utilisant le service de restauration  
Satisfaction des enfants quant aux activités proposées

→ pour les parents (parents élus au Conseil d'Ecole, association des parents d'élèves)

Incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale  
Incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants  
Faculté à se concentrer le soir après l'école lors des devoirs

→ pour les acteurs du temps extra-scolaire (équipe de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant »)

Taux de fréquentation de l'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi

→ pour les acteurs du temps scolaire (enseignantes impliquées au sein du comité de pilotage et directrice de l'école)

Efficacité de la nouvelle organisation des APC  
Niveau de vigilance des élèves dans la journée  
Coordination entre Accueil et école au niveau des règles, des espaces, des activités  
Incidence de la disparition de certaines activités scolaires l'après-midi (ski, natation)

→ pour la collectivité territoriale

Incidences financières  
Recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement du nouveau temps périscolaire

→ pour l'ensemble des acteurs

Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année  
Réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte

→ pour le comité de pilotage

Ajustements effectués en cours de projet  
Qualité des activités périscolaires (adaptées à l'âge des enfants, diversifiées)  
Objectifs atteints totalement, partiellement

## VII. Liste des documents annexes

*Néant*

**Signataires du projet:**

Monsieur le Maire de Bois d'Amont

Madame la coordinatrice  
du projet éducatif territorial

Nom, date et signature :

Nom, date et signature :

**Dans un premier temps, ce projet sera transmis par voie électronique en version .doc  
ou .odt, sans signature,**

**à**

la DDCSPP : [ddcspp@jura.gouv.fr](mailto:ddcspp@jura.gouv.fr)

**et à**

la DSDEN : [ce.d1d.dsden39@ac-besancon.fr](mailto:ce.d1d.dsden39@ac-besancon.fr)